



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun
Service accueil, bâtiment et cadre de vie
Bureau de l'accueil

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°114 du 8 septembre 2023

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture (site Saint-Aubin), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 1^{er} juillet 2023 sera affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr.

A Angers, le 08/09/2023

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de cabinet


Nathalie GIMONET

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture (site Saint-Aubin), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié.

RAA spécial N°114 du 08/09/2023

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de la Réglementation et des Collectivités Locales

- Bureau de la Réglementation et des Élections :

- Arrêté DRCL-BRE N° 2023-69 faisant état des listes de candidatures régulièrement enregistrées pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

II - AUTRES

Néant

I - ARRÊTÉS



ARRÊTÉ DRCL-BRE N° 2023-69
Élections sénatoriales du 24 septembre 2023
État des listes de candidatures régulièrement enregistrées

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles L. 279, L 298 à L. 304 et R. 149 à R. 153 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les récépissés définitifs délivrés aux mandataires des listes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidatures régulièrement enregistrées en vue de l'élection, le 24 septembre 2023, des quatre sénateurs du département de Maine-et-Loire est fixé ainsi qu'il suit :

1 - AU SERVICE DES COMMUNES POUR DÉFENDRE LE MAINE-ET-LOIRE - LRN

- 1 – M. DE CHABOT Gabriel
- 2 – Mme LAHONDÈS Aurore
- 3 – M. LECLUSE Pie-Louis
- 4 – Mme MARMIN Elisabeth
- 5 – M. LAHONDÈS Bernard
- 6 – Mme TEISSEIRE Véronique

2 - AVANCER L'ESPRIT OUVERT - LDVG

- 1 – M. BLANC Grégory
- 2 – Mme HOCQUET Anne-Sophie
- 3 – M. LEBRUN Henri
- 4 – Mme LELIÈVRE Astrid
- 5 – M. DOUGÉ Christophe
- 6 – Mme MARTIN Jocelyne

3 - Maine et Loire Union Populaire écologique et sociale - LFI

- 1 – Mme AUGIER Florence
- 2 – M. ROLLAND Hervé
- 3 – Mme MOREAU France
- 4 – M. DUPUIS Olivier
- 5 – Mme SANTON-HARDOUIN Nathalie
- 6 – M. DUMAS François

4 - LE MAINE-ET-LOIRE NOUS RASSEMBLE - LDVC

- 1 – M. CAPUS Emmanuel
- 2 – Mme BOURCIER Corinne
- 3 – M. DEMOIS Jean-Louis
- 4 – Mme ISABELLON Isabelle
- 5 – M. DOUET Pierre-Yves
- 6 – Mme FOUCHEREAU Marie-Ange

5 - LISTE GAULLISTE DEBOUT LA FRANCE - LDVD

- 1 – M. GUYARD Frédéric
- 2 – Mme HAMON Delphine
- 3 – M. CRESPIN Regis
- 4 – Mme BAYLE DE JESSE Cécile
- 5 – M. PETIT Tony
- 6 – Mme COLINEAU Denise

6 – ALLIANCE REPUBLICAINE POUR LE MAINE-ET-LOIRE - LUD

- 1 – M. PIEDNOIR Stéphane
- 2 – Mme LEROY Isabelle
- 3 – M. BRANCOUR Roch
- 4 – Mme MARQUET Élisabeth
- 5 – M. TOURON Éric
- 6 – Mme LÉZÉ Maryline

7 - FAISONS ÉQUIPE POUR NOS TERRITOIRES - LDVG

- 1 – M. MIRANDE Rodolphe
- 2 – Mme CAMARA-TOMBINI Silvia
- 3 – M. OLIVARES Jean-Paul
- 4 – Mme LÉON LECUYER Claudie
- 5 – M. ROBÉ Pierre
- 6 – Mme TELLIER Christine

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Angers, le 08 septembre 2023

Le Préfet de Maine-et-Loire

Pierre ORY

